



Ouvrir une place en crèche, SASU sans salarié

Par **patci32**, le **27/05/2024** à **19:22**

Bonjours, j'espère poster dans la bonne catégorie.

Je suis Dirigeant d'une SASU, sans en être salarié. Par ailleurs, mon entreprise ne compte aucun salarié. Je vis à Paris et c'est une galère sans fin pour obtenir une place en crèche sans sponsor. J'aimerais donc ouvrir une place via ma SASU. J'ai bien conscience de ne pas pouvoir prétendre aux avantages fiscaux mais ai-je seulement la possibilité de faire l'opération, même en renonçant aux avantages ?

Autrement dit : puis-je passer le coût du sponsor comme une charge déductible de ma SASU ? Logiquement, sont déductibles les dépenses qui sont dans l'intérêt du fonctionnement de l'entreprise, ce qui est le cas, puisque quand je garde mon enfant, je ne peux pas travailler.

Mon interprétation est-elle correcte et quel est le formalisme comptable à respecter si ouvrir la place est possible ?

Merci pour vos lumières.

Par **Marck.ESP**, le **27/05/2024** à **21:09**

Bienvenue sur LegaVox

Pourriez vous préciser cette notion de "sponsor", svp ?

Par **patci32**, le **27/05/2024** à **21:27**

Bonsoir,

Le principe est le suivant : certaines places sont réservées pour les parents salariés via le co-financement de leur employeur. L'entreprise réserve alors une place en **crèche** pour l'enfant

ou les enfants de ses collaborateurs qui en éprouvent le besoin.

Cf. <https://www.choisir-ma-creche.com/faire-financer-une-place-en-creche-par-son-employeur/>

Par **Marck.ESP**, le **27/05/2024** à **22:26**

Je pense que vous devez voir cela avec votre expert comptable.

Si cela est possible, il s'agirait je pense d'un avantage en nature pour le dirigeant, devant être déclaré et pouvant être soumis à des cotisations sociales .